



LA MINISTRE

Réf. : CE/2013/36517C

Paris, 17 MAI 2013

Monsieur le Président,

L'effondrement de l'usine textile de Rana Plaza est l'accident industriel le plus meurtrier de l'histoire du Bangladesh ; il est cependant intervenu après de trop nombreux incendies dans les usines textiles de ce pays, qui ont vu périr des travailleurs ces dernières années.

Les syndicats et le patronat bangladais travaillent à un accord pour renforcer les mesures de sécurité dans les usines textiles, sur la base des initiatives lancées fin 2012 et de l'accord tripartite Etat-employeurs-travailleurs de janvier 2013. De grands donneurs d'ordre sont en train de s'engager pour signer l'accord visant à renforcer la sécurité dans les usines textiles. De leur côté, les autorités bangladaises réagissent et annoncent l'inspections d'usines, l'arrêt de certaines d'entre elles, s'engagent pour faire progresser la liberté syndicale et créent une commission chargée de réfléchir à des augmentations de salaire. Ce sont des pas importants, qui devront être rendus opérationnels. Ces initiatives ne permettent cependant pas de répondre à toutes les questions posées par ce drame.

La conduite responsable des entreprises multinationales et la portée de leur responsabilité vis-à-vis de leurs « relations d'affaires » à travers la chaîne d'approvisionnement doivent être examinées à la lumière des recommandations des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Paul Hunsinger,
Président du Point de Contact National
Ministère de l'Économie et des Finances,
Direction générale du Trésor,
139, rue de Bercy
75572 Paris cedex 12



C'est dans ce contexte que je saisis le Point de Contact National français. Je lui demande de déterminer, dans ce cas, la portée de la notion de « relation d'affaires » pour les entreprises multinationales concernées. Je lui demande également d'identifier les mesures de diligence raisonnable recommandées en l'espèce par les Principes directeurs (prévention, détection et remédiation des incidences négatives réelles ou potentielles), en particulier en matière de sécurité, de conditions de travail et de droit syndical.

Pour ce faire, je souhaite que le PCN procède rapidement à des consultations élargies d'ONG, d'entreprises françaises, de syndicats ainsi que l'OIT.

En parallèle, la France informera le Comité de l'Investissement de l'OCDE de cette démarche et proposera qu'elle soit élargie aux PCN de l'OCDE concernés.



Nicole BRICQ

